



PROCES VERBAL D'INVENTAIRE ET PRISEE DES ACTIFS

Office de NANCY

Me Cédric ROTHHAHN - Me Laetitia JACOBY - Me François VAUTRIN

10, rue Saint-Dizier
54000 NANCY
03.83.37.26.61
nancy@angledroit.net

2, rue Saint-Amand
54200 TOUL
03.83.43.01.32
nancy@angledroit.net

Office de COMMERCY

Me Nicolas LOSA - Me Jean-Sébastien PIETON

32, avenue Carcano
55200 Commercy
03.29.91.01.14
commercy@angledroit.net

1, Quai Sadi Carnot
55000 Bar-le-Duc
03.29.70.30.45
barleduc@angledroit.net



LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE de la société LA RENAISSANCE SAS, 13 Rue de la Halle 55200

COMMERCY

Dossier 1211342

Activité de : Bar petite restauration

Société inscrite au RCS sous le numéro 822 405 593 RCS BAR-LE-DUC.

Référence greffe **2025F00141 – 2025RJ36**Jugement du **VINGT-CINQ AVRIL 2025**Juge commissaire **Monsieur LEONARD Xavier**Liquidateur judiciaire **BERTHELOT & Associés – Mandataires judiciaires représentés par Maître Bérénice****DUBOC****PROCES VERBAL D'INVENTAIRE ET PRISEE DES ACTIFS**

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ ET LE DOUZE MAI, je soussigné Maître Jean-Sébastien PIETON, commissaire de justice associé au sein de la SELARL ANGLE DROIT NANCY – COMMERCY, Office de Commercy, titulaire d'un office de commissaire de justice à Commercy (Meuse), 32, avenue Carcano

En exécution du jugement du Tribunal de Commerce de BAR-LE-DUC du prescrivant que soit dressé un inventaire et réalisée une prise du patrimoine du débiteur dès l'ouverture de la procédure, conformément à l'article L. 622-6 du code de commerce,

Je me suis transporté au siège social de la société 13 Rue de la Halle 55200 COMMERCY, où j'ai successivement inventorié.

Biens inventoriés au siège social 13 Rue de la Halle 55200 COMMERCY

DESIGNATION	QUANTITE
<u>Mobilier - agencement</u>	
TV écran plat de marque LG	2
Tables rectangulaires (plateau plastique)	10
Tables carrées (plateau plastique)	4
Tables rondes (plateau plastique)	1
Lot de 29 chaises variées (anciennes)	1
Lot de 6 banquettes rouge (imitation cuir)	1
Lot de 9 tabourets en bois	1
Meuble étagères multiples (panneaux particules)	1
Meuble comptoir (fabrication maison)	1
<u>Matériel d'exploitation</u>	
Caisse enregistreuse à écran plat digital SUNMI	1
Réfrigérateur 3 portes METRO	1
Lave-vaisselle FORNOTEL	1
Machine à glace TOTALINE	1
<u>Stock boisson</u>	
Stock varié soda, vin, bière, apéritif (20 bouteilles de limonade, 20 bouteilles de vin, 1 litre de coca, 1 bouteille de porto, 9 bouteilles Orangina, 37 canettes de coca-cola, 5 cannettes de Schweppes, 24 bouteilles de perrier, 18 bouteilles Orangina en 25 cl, 4 bouteilles de spiritueux divers, fut de 10 litres de bière ordinaire, 2 futs de 20 litres de bière spéciale, fut 30 litre bière Kronenbourg)	1

Biens inventoriés au siège social 13 Rue de la Halle 55200 COMMERCY appartenant à des tiers selon déclaration de Monsieur Daniel ALVES

DESIGNATION	QUANTITE
Machine à café	1
Moulin à café	1
Tireuses à bière	2
Groupe froid	1
Ensemble verres, tasses, soucoupes (plusieurs dizaines de pièces variées)	1
Parasols	2
Mobilier de terrasse comportant 8 tables et 32 chaises	1
Extincteurs	2
Ensemble décoration (cadres et bibelots)	1

Les opérations ont été réalisées en présence de Monsieur Daniel ALVES, gérant qualité ainsi déclaré.

Préalablement à mes opérations, j'avais déterminé rendez-vous avec l'intéressé en lui demandant, conformément aux dispositions de l'article R.622-4 du Code de Commerce, de me remettre la liste des biens gagés, nantis ou placés sous sujexion douanière ainsi que celle des biens détenus en dépôt, location ou crédit-bail, ou sous réserve de propriété ou, plus généralement, qui sont susceptibles d'être revendiqués par des tiers, de telle manière que je puisse annexer cette liste au présent procès-verbal d'inventaire.

J'ai réitéré verbalement cette demande en présence de la personne ci-dessus indiquée, qui m'a déclaré les éléments suivants :

- la machine à café et le moulin à café sont mise à disposition gracieusement et appartiennent à la société CAFE RICHARD
- les 2 tireuses à bière sont mises à disposition gracieusement et appartiennent à la société REGA
- le groupe froid est mis à disposition gracieusement et appartient à la société REGA
- l'ensemble des verres, tasses, soucoupes (plusieurs dizaines de pièces) est mis à disposition gracieusement et appartient à la société REGA
- les 5 parasols sont mis à disposition gracieusement et appartiennent à la société KRONEMBOURG
- le mobilier de terrasse comportant 8 tables et 32 chaises est mis à disposition gracieusement et appartient à la société KRONEMBOURG
- les deux extincteurs sont mis à disposition et appartiennent à la société «PROTEG HABITAT »
- les éléments de décoration : cadres, bibelots appartiennent à Monsieur ALVES qui déclare les avoir mis à disposition pour garnir les lieux.

Plus rien ne se trouvant à inventorier, je clôture le présent procès-verbal d'inventaire.

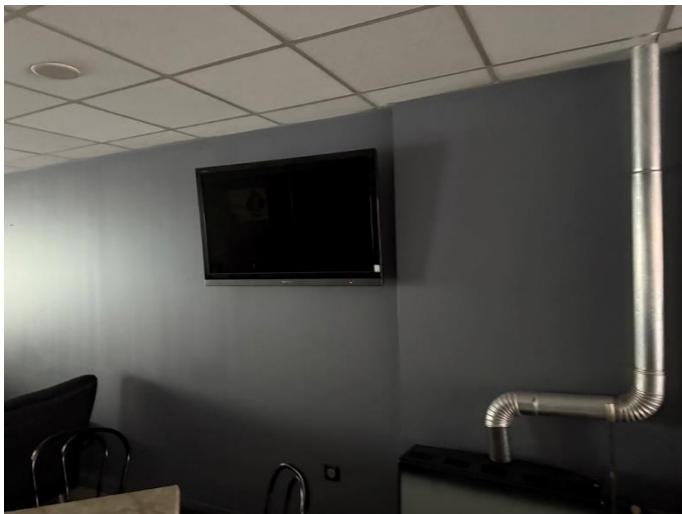
Le présent procès-verbal est établi sur 8 pages, annexes comprise des pages 5 à 8, comportant un total de 15 clichés photographiques.

Me Jean-Sébastien PIETON
Commissaire de Justice associé

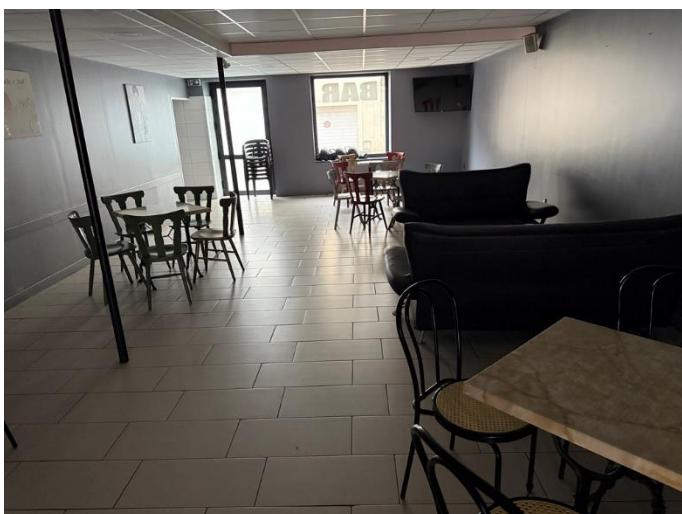


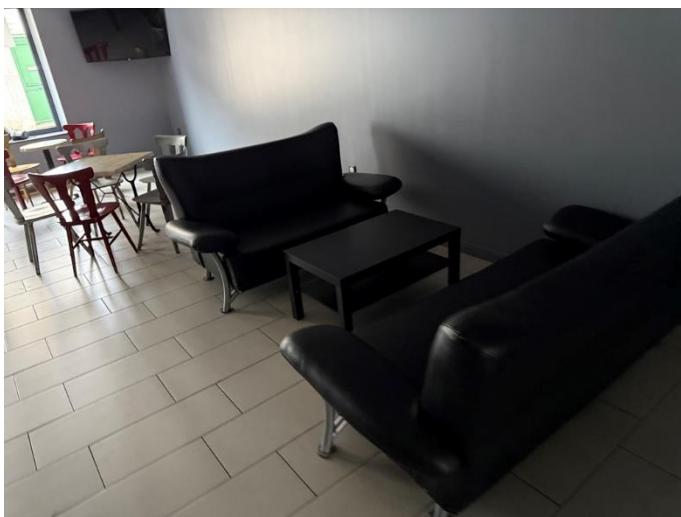
ANNEXE CLICHES PHOTOGRAPHIQUES

- TV écran plat de marque LG

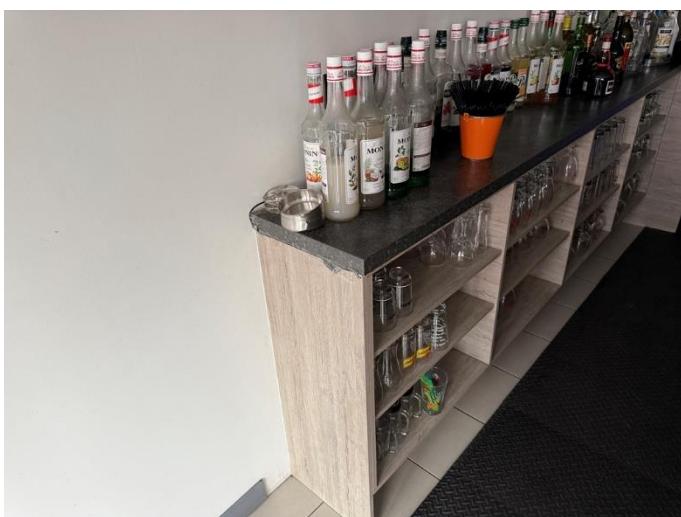


- Tables rectangulaires, chaises, banquettes, tabourets en bois

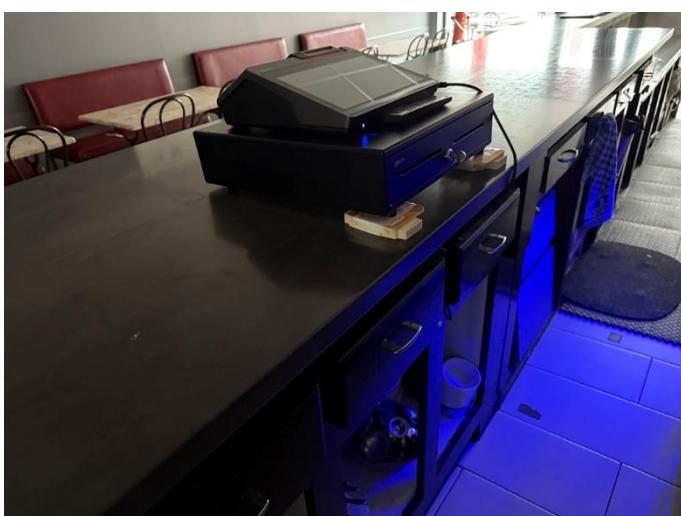




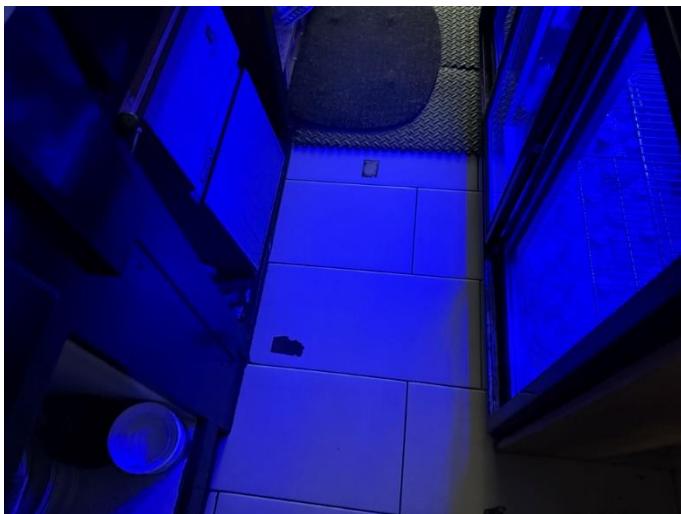
- Meuble étagères multiples



- Meuble comptoir et caisse enregistreuse à écran plat digital SUNMI



- Réfrigérateur 3 portes METRO - machine à glaçon TOTALINE



- Stock



- Tireuses à bière



- Machine à café et moulin à café



- Mobilier terrasse

